

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

**2019 DU 173** Dénominations rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine et villa Hortense Dury-Vasselon (20e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les plans annexés à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de substituer la dénomination « rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine » à celle de « rue des Docteurs Déjérine » et la dénomination « villa Hortense Dury-Vasselon » à celle de « villa Dury-Vasselon » (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 9 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « rue des Docteurs Augusta et Jules Dejerine » est substituée à celle de « rue des Docteurs Déjérine », pour la rue commençant au 7 avenue de la Porte de Montreuil et finissant rue Lucien Lambeau, rue Louis Lumière et rue Eugène Reisz (20e).

Article 2 : La dénomination « villa Hortense Dury-Vasselon » est substituée à celle de « villa Dury-Vasselon », pour la rue commençant au 292 rue de Belleville et finissant villa Gagliardini (20e).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**